



Avis au Public

En matière d'aménagement communal et de développement urbain

Il est porté à la connaissance du public qu'un projet d'aménagement particulier dénommé **PAP «um Millewée III»** présenté par le bureau Papaya sa d'Esch-sur-Alzette au nom et pour compte de la société HomeFlux sàrl de Luxembourg portant sur des fonds sis à Berdorf sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf au lieu-dit «Um Millewee» avec une surface brute de 18,1 ares, a été introduit à la commune pour adoption.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant 30 jours à la commune de Berdorf, bureau du service technique, 5, rue de Consdorf à Berdorf, à savoir du **mercredi 14 décembre 2022 jusqu'au vendredi 13 janvier 2023 inclus**. Le délai du dépôt court à partir du 15 décembre 2022 jusqu'au 13 janvier 2023 inclus.

Pendant la même période le projet est publié sur le site Internet www.berdorf.lu/service-citoyens/logement-propriete. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Dans le délai de trente jours de la présente publication, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par les personnes intéressées par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, 5, rue de Consdorf, L-6551 Berdorf, sous peine de forclusion.

Berdorf, le 14 décembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreséing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,